

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 septembre 2010

RÉFORME DES RETRAITES - (n° 2770)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 177

présenté par  
M. de Rugy, M. Yves Cochet, M. Mamère et Mme Poursinoff

-----  
**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 11, substituer aux mots :

« des seniors pour atteindre à l'horizon 2030 »,

les mots :

« en contrat à durée indéterminée des personnes de plus de cinquante ans pour atteindre en 2020 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination.